

MODALITÉS PRATIQUES

L'Organisme de Formation CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés et des particuliers en projet de création.

Nos formations sont :

- Ouvertes à tous et accessibles aux personnes en situation de handicap moteur, visuels, et auditifs ;
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social, ...) ;
- Animées par des professionnels de la vie associative ;
- Réparties sur l'ensemble des territoires de la Haute-Savoie.

Formation à la carte possible :

Cette formation peut être organisée pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou pour le réseau associatif de votre Collectivité Territoriale.

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

04.50.62.90.48
formations@cdos74.org

CDOS 74

Maison Départementale des Sports et de la Vie Associative
97A, Avenue de Genève – 74 000 Annecy

www.cdos74.org

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774

**haute
savoie**
le Département


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE



FORMATION

LA FONCTION EMPLOYEUR DANS SON ASSOCIATION

Livret de contenu
(2020-07-V5)

Qualiopi
processus certifié

EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) accompagne, tout secteur confondu, les associations dans leur fonctionnement et leur développement par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (C.R.I.B), du Point d'Appui à la Vie Associative (P.A.V.A) et de son Organisme de Formation (O.F).

Le CDOS 74 propose une formation « **la fonction employeur dans son association** » dont le but est de former les dirigeants associatifs à la gestion d'un emploi depuis la phase de recrutement jusqu'à celle de la fin de collaboration.

OBJECTIFS GENERAUX



- Identifier les différentes phases de vie d'un emploi.
- Connaître ses obligations légales en tant qu'employeur.
- Assurer le suivi du salarié.
- Gérer la fin d'une collaboration.

PUBLIC CIBLE



- Structures associatives employeuses.
- Structures associatives en projet de recrutement.
- Inscription possible pour 1, 2 ou 3 modules, en fonction de vos besoins.

FORMATEURS :

Roch Emmanuel : conseiller et formateur vie associative CDOS 74

Duchesne Audrey : conseillère et formatrice emploi sport et animation CDOS 74

| Formation | Dates | Lieux | Horaires | Suivi ind |
|-----------------|------------------|------------------|-----------|------------------------------|
| Module 1 | 29 Octobre 2020 | Anancy | 14h/17h30 | +1h par stagiaire par module |
| Module 2 | 5 Novembre 2020 | + | | |
| Module 3 | 17 Décembre 2020 | Visio-conférence | | |

CONTENU DE LA FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION



Aptitudes et compétences visées :

MODULE 1 : définir la fonction employeur

- L'emploi au service du projet.
- Les droits et obligations des employeurs et salariés.
- Le cadre légal du travail.
- Les différents statuts coexistant au sein de l'association.

MODULE 2 : mettre en œuvre le suivi de son salarié

- Entretiens annuels et entretiens professionnels.
- Evolution de carrière, primes et salaires.
- Plan de développement des compétences.

MODULE 3 : appliquer les procédures de fin d'une collaboration avec un salarié

- La notion de faute simple, lourde, grave.
- Les procédures de fin de contrat : licenciement, démission, rupture conventionnelle...

Prérequis :

Être employeur ou en projet de recrutement.

Délai d'accès :

72 heures entre la demande d'inscription et la confirmation de participation.

Tarifs :

- Bénévoles associatifs : 15 euros/heure.
- Particuliers : 15 euros/heure.
- Salariés : 30 euros/heure.

Organisation pédagogique, suivi et accompagnement :

Interactive : questions/réponses, projections vidéo, cas pratiques, documentation et outils, partage d'expériences...

Suivi et accompagnement : individuel par rdv, échanges mails, forum collaboratif.

Evaluation :

Connaissances : QCM en fin de formation.

Compétences : cas pratique individuel à la fin de chaque module.

Session de rattrapage prévue si besoin.